

Commercialisation du poisson d'eau douce—Loi

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je ne nie pas au député le droit de présenter ce projet de loi à l'heure des initiatives parlementaires. C'est son droit. Comme député élu à la Chambre, il a la prérogative de parrainer une mesure législative et de chercher à obtenir l'approbation de tous les députés afin de faire adopter le projet de loi.

A mon sens, le projet de loi C-211 aura pour effet de démantibuler l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Je ne prétends pas connaître parfaitement les responsabilités et les activités de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, mais je tiens à profiter de cette occasion pour sermonner le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) à cause de ce que d'aucuns pourraient appeler son hypocrisie. Permettez que je m'explique.

● (1730)

Comme le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) l'a signalé, le ministre a fait un discours le 10 juillet 1980, alors qu'il était l'un des nombreux députés ordinaires de l'arrière-ban. Cela remonte à sept ans et demi. Qu'avait-il à dire? Le député de Richmond—Delta-Sud, aujourd'hui ministre des Pêches et des Océans, avait parlé de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Si vous voulez bien m'écouter durant quelques instants, monsieur le Président, je vais citer un paragraphe de son discours. Il devait faire une chaleur écrasante, car il a dit:

A mon sens, l'industrie de commercialisation du poisson a actuellement à faire à un monopole, en particulier dans les provinces des Prairies, ce qui est à mille lieues du principe de la socio-démocratie, qui affirme, si j'ai bien compris, que le secteur de la libre entreprise et le secteur public peuvent se faire concurrence. L'Office détient des pouvoirs de monopole, comme l'indique la partie III de la loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce qui l'autorise à acheter, à vendre, à troquer et à transformer tout poisson pêché dans les eaux douces du Canada. Ce monopole, qui a ses nababs, draine substantiellement les fonds publics.

C'est là ce que le ministre a dit le 10 juillet 1980. Vous savez que dans l'opposition nous sommes un peu alarmés au sujet des députés conservateurs qui disent une chose quand cela les accommode de parler dans un sens et qui ensuite jugent bon de dire autre chose. Si vous préférez, nous avons gardé trace de l'hypocrisie conservatrice depuis plusieurs années. En voilà un autre exemple. Il y a sept ou huit ans le ministre disait que cet office était composé de mandarins et qu'il était à toutes fins pratiques à tendance communiste. Il semble maintenant avoir changé d'avis. L'office n'est plus du tout communiste. En fait, cet office est si digne d'éloges qu'il invite ses collègues à rejeter un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par un autre député conservateur.

Pour quelles raisons le député parlait-il de communisme en 1980, alors qu'aujourd'hui il a changé d'avis? Nous savons que Mikhaïl Gorbatchev était à Washington la semaine dernière. Nous savons qu'entre lui et Raïssa ils ont su conquérir le cœur des Américains et celui des autres habitants du globe. Tout n'était que glassnost, traités et rapprochement Est-Ouest.

Le ministre des Pêches n'a pas dit si c'est à cause de cela qu'il avait changé d'avis. Les Canadiens sont en droit d'attendre de leurs hommes politiques qu'ils agissent en fonction de ce qu'ils disent, qu'ils ne fassent pas des choses dont ils avaient dit qu'ils s'abstiendraient. Faut-il s'étonner que les gens contestent la crédibilité et l'honnêteté des ministériels conservateurs quand, après avoir traité de communiste l'office de commercialisation du poisson d'eau douce, ils viennent en chanter les louanges?

Nous connaissons la réussite obtenue par cet office. Maurice Blanchard, du comité consultatif des pêches, a déclaré: «Nous sommes très favorables à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et nous sommes contre le projet de loi C-11 et toutes autres formules tendant à affaiblir cet organisme. Quel que soit le critère industriel qu'on lui applique—je cite sa lettre du 23 novembre 1987—l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce est une réussite. Il est en progression constante et vient d'achever un autre exercice de ventes record et de versements record aux pêcheurs».

Je n'insisterai pas sur le fait que l'Office a été créé par un gouvernement libéral, sauf pour dire que je sais gré au Nouveau parti démocratique d'avoir félicité, par le truchement du député de Regina-Ouest (M. Benjamin), le gouvernement libéral précédent de l'avoir institué.

On pourrait parler longuement de la façon dont le Nouveau parti démocratique applaudit le gouvernement libéral précédent quand ça fait son affaire, mais quand ça le dérange, le NPD est prompt à critiquer tout ce qui est libéral.

Dans l'esprit des fêtes, je vais terminer mon intervention en profitant de l'occasion pour vous souhaiter, monsieur le Président, un joyeux Noël et une bonne et heureuse année, et pour dire aux députés d'en face que nous espérons les voir adopter pour résolution du nouvel an de ne pas être aussi hypocrites qu'ils l'ont été dans le passé.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'essaie autant que possible d'effacer le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) de mon esprit, mais il a fait son petit numéro habituel.

Le compte rendu prouvera que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a affirmé que la création de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce avait reçu l'appui des quatre partis qui étaient alors représentés à la Chambre. Cet organisme a reçu cet appui parce que l'on considérait, en général, qu'il aurait dû exister depuis longtemps, que le gouvernement libéral de l'époque aurait dû le créer des années auparavant. Il reste que l'on s'accordait alors et que l'on s'accorde aujourd'hui pour reconnaître la valeur de l'Office de la commercialisation du poisson d'eau douce.

J'interviens dans le débat parce que l'Office a pour moi un intérêt particulier. Sa principale usine de transformation se trouve dans ma circonscription. J'ai pu la visiter à plusieurs reprises. J'y ai même travaillé un été, pendant une courte période, il y a longtemps.